



Offrez-vous à vos employés un régime d'épargne-retraite au travail? Votre programme de rémunération est-il concurrentiel? Si vous avez répondu «Non» à l'une ou l'autre de ces questions, nous devrions en discuter!

Le gouvernement du Québec a récemment adopté une loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER). Selon cette loi, les entreprises ayant cinq *employés visés* ou plus sont obligées d'offrir un RVER aux membres de leur personnel qui :

- n'ont pas la possibilité actuellement de cotiser par retenues salariales à un REER ou à un CELI,
- ou ne participent pas à un régime de retraite enregistré offert par leur employeur.

Le RVER est le tout premier régime du genre! Ce produit donnera à des milliers de travailleurs la possibilité d'épargner en vue de leur retraite dans le cadre d'un régime collectif, directement dans leur milieu de travail – pour certains, ce sera la première fois.

Le RVER a été conçu pour les PME qui ne possèdent pas de régime d'épargne-retraite au travail, afin de donner à tous un accès plus facile à l'épargne. Saisissez cette occasion unique d'attirer et de conserver des talents de qualité en intégrant à votre programme de rémunération un régime d'épargne-retraite simple. Aidez vos employés à se préparer un avenir financier plus radieux!

Le calendrier de mise en place du RVER s'étale sur plusieurs années en fonction du nombre d'*employés visés* dans votre entreprise :

Nombre d'employés visés chez l'employeur	Date limite pour offrir le RVER
20 et + en date du 30 juin 2016	31 décembre 2016
10 à 19 en date du 30 juin 2017	31 décembre 2017
5 à 9	Date à déterminer, mais pas avant le 1 ^{er} janvier 2018

Le RVER est facile à mettre en place, simple à gérer et vous demande un minimum de gestion administrative.

Je peux vous aider à choisir un fournisseur de RVER qui vous offrira les outils et le soutien voulus pour profiter au maximum de cette occasion. Nous pourrions également discuter de votre rôle en ce qui a trait à sa mise en place, et des bénéfices pour vos employés.

Je communiquerai bientôt avec vous pour discuter des avantages du RVER et vous montrer comment ce régime peut vous aider à faire croître votre entreprise et à vous démarquer sur le marché du travail.

Cordialement,